



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com



Jeudi 11 septembre 2014

HERAKLES

Risques Psychosociaux

Intervention de l'Inspection du Travail

Par un courrier du 25 août 2014, l'Inspection du Travail s'est adressée à la Direction Herakles au sujet des risques psychosociaux. L'Inspectrice indique avoir « été amenée à constater qu'aucun plan d'actions cohérent et englobant l'ensemble des sites n'a pas encore, à ce jour, été élaboré ».

Elle indique que la gravité de la situation prend tout son sens en regard de plusieurs éléments dont elle fait une énumération détaillée (dont les enseignements tirés de la délégation d'enquête paritaire mise en place à la suite du suicide d'une salariée du service Achats / Approvisionnements).

Le Document Unique est LE document qui doit recenser tous les risques et leur évaluation. Et, à la suite de l'évaluation, le Code du Travail stipule que l'employeur doit mettre en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

L'inspectrice du travail rappelle que la prévention primaire est la plus efficace. Et dans le champ des risques psychosociaux, cette prévention primaire touche à l'organisation du travail, aux styles managériaux, aux modes de fonctionnement de l'entreprise et aux conditions de travail.

Chaque salarié d'Herakles doit avoir conscience qu'il peut, un jour ou l'autre, être concerné par les risques psychosociaux. **Mal être, perte de confiance en soi, burn out, dépression, ça n'arrive pas qu'aux autres !**

- **Modifications de l'organisation du travail** (travail de nuit, travail le samedi, astreintes, « polyvalence », changement de site imposé, changement de service et de métier imposé, etc)
- **Augmentation de la charge de travail** (multiplication des tâches, heures supplémentaires, accroissement des dépassements des limites légales du temps de travail (10h, 48h et 42h), forfait jour, etc)
- **Pression hiérarchique** (chantage passage Forfait jour / Promotion, refus de validation de journée en HI en régularisation, incitation à ne pas déclarer un accident du travail, mise en « compétition » entre collègues au sein d'une même équipe, demande de résultats à un salarié sans lui donner les moyens pour y arriver, etc)

SUD a alerté depuis longtemps, tant auprès des instances représentatives du personnel qu'auprès de l'Inspection du Travail. Dès 2004, l'Inspection du Travail demandait à la Direction de prendre en compte les Risques Psychosociaux suite à une action de SUD sur le dépassement des limites légales du temps de Travail à SPS. Dix ans se sont écoulés mais la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire.

SUD a agit. Il appartient à tous les autres intervenants dans l'entreprise de dresser leur propre bilan.

✍ **Plus personne ne peut fermer les yeux. SUD demandera par la voix de ses élus CHSCT la convocation de CHSCT Extraordinaires.**



**Union des Syndicats SUD
du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Le Haillan, le 11 septembre 2014,

Monsieur LABOURROIRE
Directeur des Sites Girondins HERAKLES
Rue de Touban – Les Cinq Chemins
33187 LE HAILLAN

Copie :

M. Boulan – DRH Herakles

M. Courmont – Président CHSCT Le Haillan

M. Louis – Président CHSCT Candale

M. Cazeaux – Secrétaire CHSCT St Médard en Jalles

Mme Decaux – Secrétaire CHSCT Le Haillan

M. Faribault – Secrétaire CHSCT Candale

Tous les élus et représentants syndicaux des CHSCT des Etablissements Girondins

Mme Petit – Inspecteur du Travail Section 334

DIRRECTE Aquitaine – Unité Territoriale de la Gironde

Objet : Risques Psychosociaux

Monsieur,

Par son courrier du 25 août 2014, l'Inspecteur du Travail a signifié à la direction Herakles les éléments mettant en avant toutes les carences et les conséquences passées et futures liées à une prise en compte insuffisante des risques psychosociaux.

Notre organisation syndicale n'a jamais cessé d'alerter sur ce sujet par le biais des différentes instances représentatives du personnel, mais aussi par des courriers à la Direction.

Régulièrement et au titre de notre organisation syndicale, nous avons tenu informé l'Inspection du Travail de l'aggravation de la situation en matière de risques psychosociaux et de l'immobilisme de la Direction en matière de prévention de ces risques.

La Direction d'Herakles a refusé de communiquer à l'ensemble du personnel sur les principales conclusions de la délégation d'enquête paritaire suite au suicide d'une salariée du service Achats/Approvisionnements. Pourquoi ?

SUD continuera de ne pas cautionner la dégradation des conditions de travail et agira pour protéger la santé et la sécurité des salariés.

Toutes les parties prenantes doivent aujourd'hui assumer le passé et préciser leurs intentions futures.

Les élus SUD et représentants syndicaux des CHSCT d'Herakles vont demander, dans un premier temps, la convocation de réunions extraordinaires des CHSCT.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations syndicales.

Le Délégué Syndical Central

Patrick BARBE